



<p>Nombre de conseillers :</p> <p>✍ En exercice : 19</p> <p>✍ Présents : 17</p> <p>✍ Pouvoir(s) : 2</p> <p>Date de convocation :</p> <p>3 mars 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, vingt-et-un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p>Présents :</p> <p>Mesdames Dominique UNI, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Aurélie SEURAT, Muriel GAIFFIER, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Laure BOSSAN</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Jacques DUCROS, Michel MOTTUEL, Jean-Marc BOURGOGNE, Anthony PEREIRA, Patrick GIROUD, Fabrice GENOVESE</p> <p>Ont donné procuration :</p> <p>Patrice BERTRAND a donné procuration à Olivier GAILLARD Pierre CHEVALLIER a donné procuration à Fabrice GENOVESE</p> <p>Membres absents :</p> <p>Membres absents excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Philippe GORON</p>
---	--

1 – Désignation des représentants de la commune pour siéger à la CAO (Commission d'appel d'offres) du groupement de commande

Jean-Philippe GORON, Adjoint aux Finances, rappelle au Conseil Municipal que, dans un objectif de rationalisation des coûts liés au marché public, en matière de coût de procédure (coût humain compris) et de coût de marché, la ville de Saint-Marcellin propose de plus en plus souvent aux communes du territoire et à l'intercommunalité de rejoindre ses procédures, sous forme de groupement de commandes. Ces procédures sont un véritable levier économique de réduction des dépenses pour les collectivités membres des groupements.

L'attribution des marchés lancés par le biais de groupement de commandes est faite par une Commission d'Appel d'Offres (CAO) constituée par un représentant élu de chaque membre du groupement. Pour un membre titulaire, il peut être prévu un membre suppléant.

Par la délibération 2021-31 du 4 mai 2021, l'assemblée a approuvé le principe de groupement de commandes et la signature de la convention cadre de groupement de commandes permanent et désigné les représentants de la commune à la CAO.

Il est proposé de modifier la délibération 2021-31 afin d'élire de nouveaux représentants, un titulaire et un suppléant, à cette commission parmi l'ensemble du conseil municipal, en remplacement de Messieurs Stéphane TOURNOUD et Jean-Philippe GORON.

Les candidatures de Mme Dominique UNI, en tant que membre titulaire, et de M. Olivier GAILLARD, en tant que membre suppléant, sont proposées.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

2 – Poursuite de la construction budgétaire 2022

Jean-Philippe GORON, Adjoint aux Finances, présente la situation financière actuelle de la commune.

La CAF (solde entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement) reste en deçà de l'objectif (>150 à 200 ke par an) et a tendance à diminuer. Les dépenses (personnels, frais généraux, énergie, entretien, maintenance) augmentent plus vite que les recettes (impôts, taxes et produits des services). La CAF permet d'alimenter la section d'investissement et d'autofinancer en partie les investissements.

Le montant des investissements sur ces dernières années est soutenu et se monte à 400 ke en moyenne par an. Pour autant notre niveau d'endettement est peu important (< 1 million d'euros) et l'annuité de la dette est très cohérente et stable (120ke/an).

La combinaison d'une CAF modeste et d'investissements importants a diminué notre excédent global. Ainsi, il en résulte qu'un travail est à engager de manière à renforcer nos marges de manœuvre (recettes et dépenses de fonctionnement) et qu'il faut privilégier le recours à l'emprunt pour les investissements importants à venir.

Jean-Philippe GORON, Adjoint aux Finances, présente les projets futurs d'investissements et la simulation budgétaire. A l'issue des débats, il est convenu que :

Pour le Budget Prévisionnel 2022, concernant les travaux et investissement, il s'agira de se concentrer sur les opérations prioritaires pour la commune et ses habitants (mobilité, cantine, piste cyclables, aménagement Cure et extérieurs). Certaines opérations vont s'étaler sur plusieurs années, les dépenses seront budgétées sur les années 2022 et 2023.

Afin d'équilibrer le budget, un emprunt de 400 ke sera souscrit. Il permettra de couvrir les investissements relatifs à la cantine et mobilité douce sans trop écorner notre excédent de fonctionnement. Pour le financement global du projet piste cyclable, les simulations montrent la nécessité d'engager à moyen terme un nouvel emprunt. Pour autant, au vu des incertitudes actuelles (acquisitions foncières, montant de subvention et coût réel de l'opération), il paraît prématurer de budgéter l'ensemble de l'opération.

Fin de séance : 23h30